



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence

- Commission Locale de l'Eau

Valence – 4 juin 2019

- L A
D R O
M E – LE DÉPARTEMENT

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



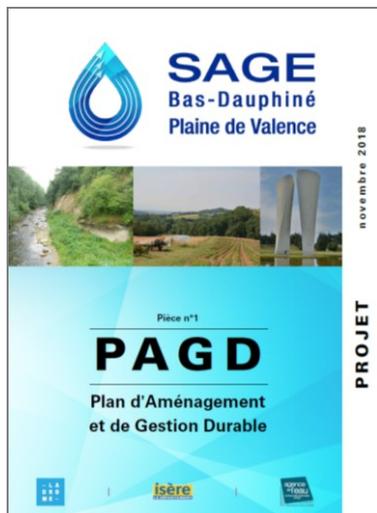
➤ Adopter le dossier d'enquête publique du projet de SAGE

- examiner les avis exprimés dans la phase de consultation des assemblées,
- apporter des ajustements au projet de SAGE en conséquence,
- assurer la transparence et la traçabilité des modifications.

Projet de SAGE



Dossier d'enquête
publique



*Consultation des
assemblées
délibérantes*

+

*Autorité
Environnementale*

*Examen en Bureau le
16 mai 2019*



*Adopté par la CLE le
18 décembre 2018*

*Présenté à la CLE le
4 juin 2019*



- 1. Validation du compte rendu de la réunion 18 décembre 2018**
- 2. Retour des consultations préalables sur le projet de SAGE et ajustements consécutifs proposés par le Bureau**
- 3. Validation du projet de SAGE modifié**
- 4. Validation du dossier d'enquête publique**
- 5. Programme de travail du second semestre :**
 - Déroulement de l'enquête publique
 - Préparation de la mise en œuvre du SAGE
- 6. Questions diverses**

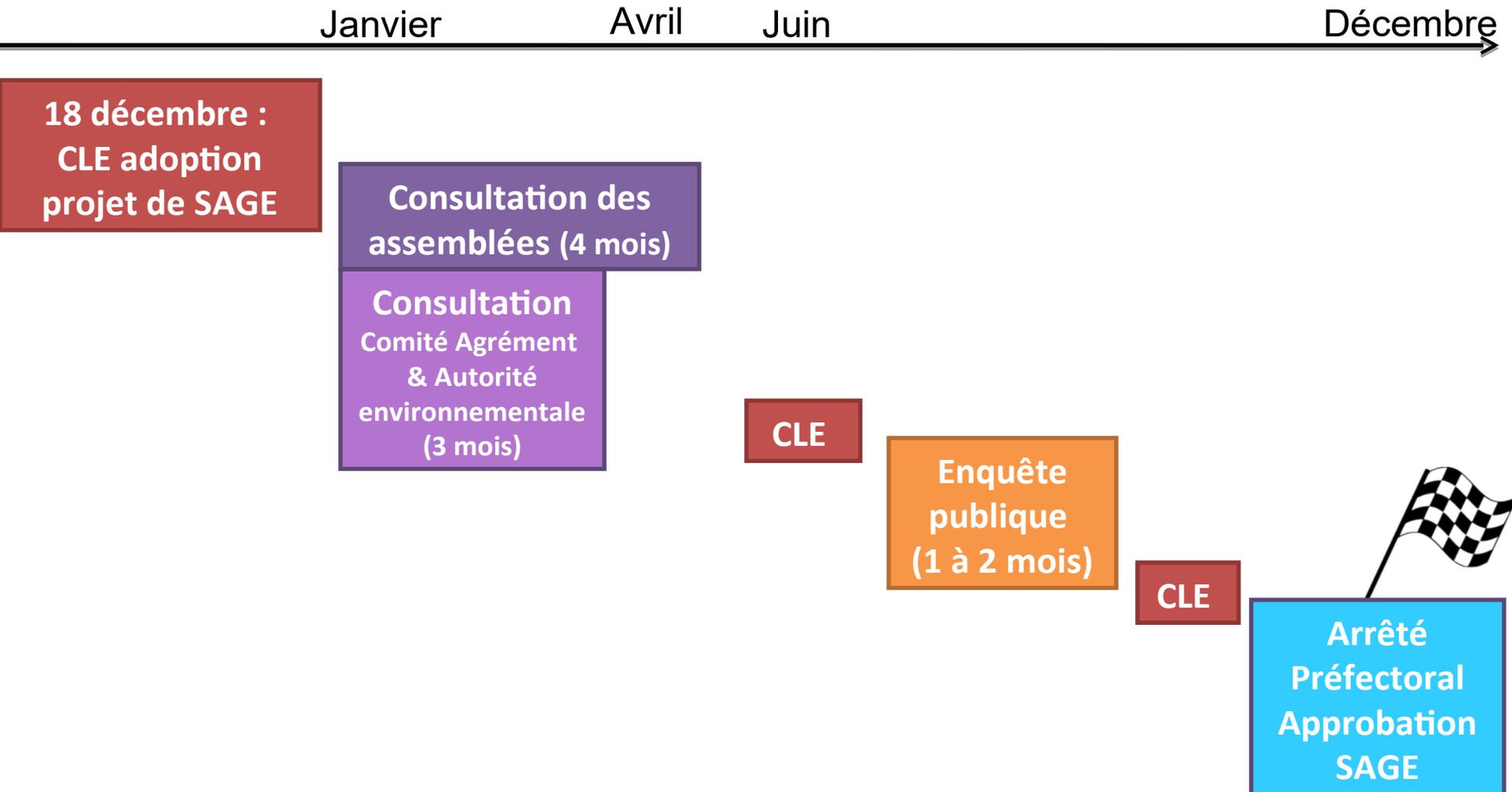


1. Validation du compte-rendu de la CLE du 18 décembre 2018

Délibération de la CLE

Approbation du compte-rendu

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés



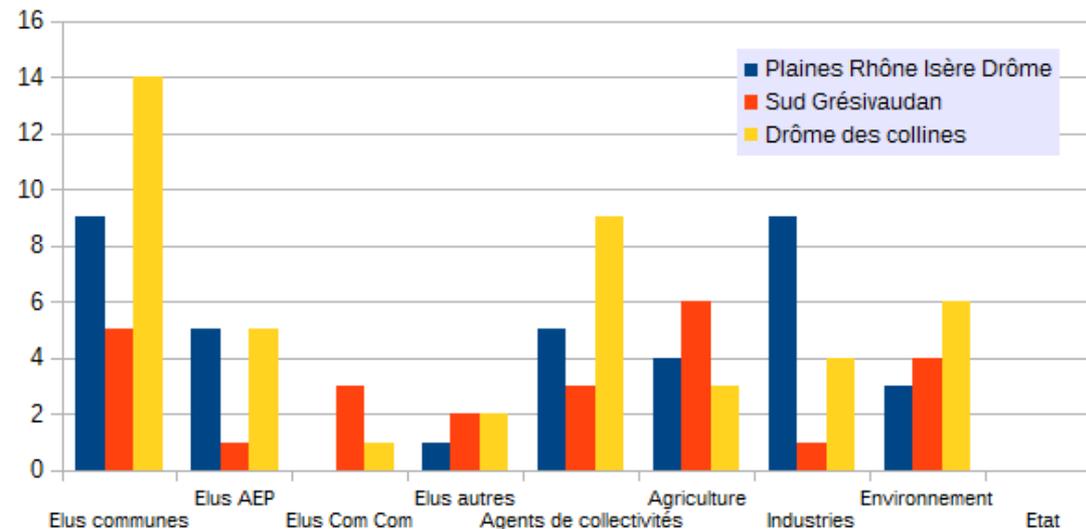
2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Rencontres réalisées

- Réunions de présentation aux interco (x 5)
- Présentation au Comité d'Agrément : avis très favorable
- Commissions territoriales :

plus de 100 participants

Nombre de participants, par catégories d'acteurs, présents aux réunions





2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

2.1

Avis des assemblées délibérantes

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Bilan de la consultation des assemblées

78 avis émis sur 180 assemblées consultées

➤ Avis favorables : **178 avis soit 99 %**

○ Avis non transmis et réputés favorables :	102
○ Sans remarques :	67
○ Avec remarques :	7
○ Avec réserve :	2

➤ Avis défavorables : **2 avis**

○ Sans remarques :	2
--------------------	---

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Bilan de la consultation

Communes : **58 avis reçus sur 136 attendus**

- > Avec remarques : 2
- > Avec réserves : 2
- > Défavorables : 2

Communautés : **6 avis reçus sur 8 attendus**

Syndicats : **9 avis reçus sur 23 attendus**

- > Avec remarques : 1

Départements / Région : **2 avis reçus sur 3 attendus**

Comité de Bassin / COGEPOMI / CLE Drôme : **3 avis reçus sur 3 attendus**

- > Avec remarques : 2

Chambres consulaires : **2 avis reçus sur 9 attendus**

- > Avec remarques : 2

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Synthèse des avis des assemblées

8 avis favorables avec remarques
2 avis favorables avec réserves



Au total, **37 contributions reçues** dont 6 correspondent à des réserves.

[Ensemble des avis consignés dans le recueil des avis => pièce 3.2]

[Tableau de synthèse des Suites données consignées dans des tableaux de synthèse => pièce 3.1]

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Ajustements proposés par le Bureau de la CLE

- 3 contributions conduisent à proposer une modification :
 - **Contribution n°24 – Comité de Bassin** : révision du SAGE à engager sous 5 ans à compter de son adoption
 - **Contribution n°1 - CLE Drome** : il est souligné que la nappe des alluvions de la Drôme n'est pas concernée et qu'elle dépend du SAGE Drôme
 - **Contribution n°11 - Régie des Eaux de Valence** : modification de la ZSE de Mauboule

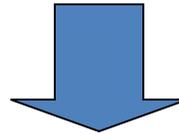
- 34 contributions n'impliquent pas de modification avec raisons motivées :
 - Soit réponses aux remarques déjà intégrées au projet de SAGE
 - Soit incompatibles avec le projet de SAGE

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Ajustements proposés par le Bureau de la CLE

Comité de Bassin (contribution n°24) :

Envisager la révision du SAGE à engager sous 5 ans à compter de son adoption



Ajustements du PAGD proposés par le Bureau

Dispositions A1 (p.54), B11 (p.73), B13 (p.78), B14 (p.80), c58 (p.168) :

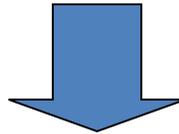
Dès que les termes « révision du SAGE » évoqués, rajout de « à engager dans les 5 suivant son adoption ».

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Ajustements proposés par le Bureau de la CLE

SAGE Drôme (contribution n°1) :

il est souligné que la nappe des alluvions de la Drôme n'est pas concernée et qu'elle dépend du SAGE Drôme



Ajustements du PAGD proposés par le Bureau

Synthèse de l'état des lieux – p.12

Rajout de la phrase suivante : **"La formation alluviale qui constitue la nappe d'accompagnement de la rivière Drôme est exclue du périmètre du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence. La gestion de cette masse d'eau (FRDG337) dépend du SAGE de la rivière Drôme » ;**

2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Ajustements proposés par le Bureau de la CLE

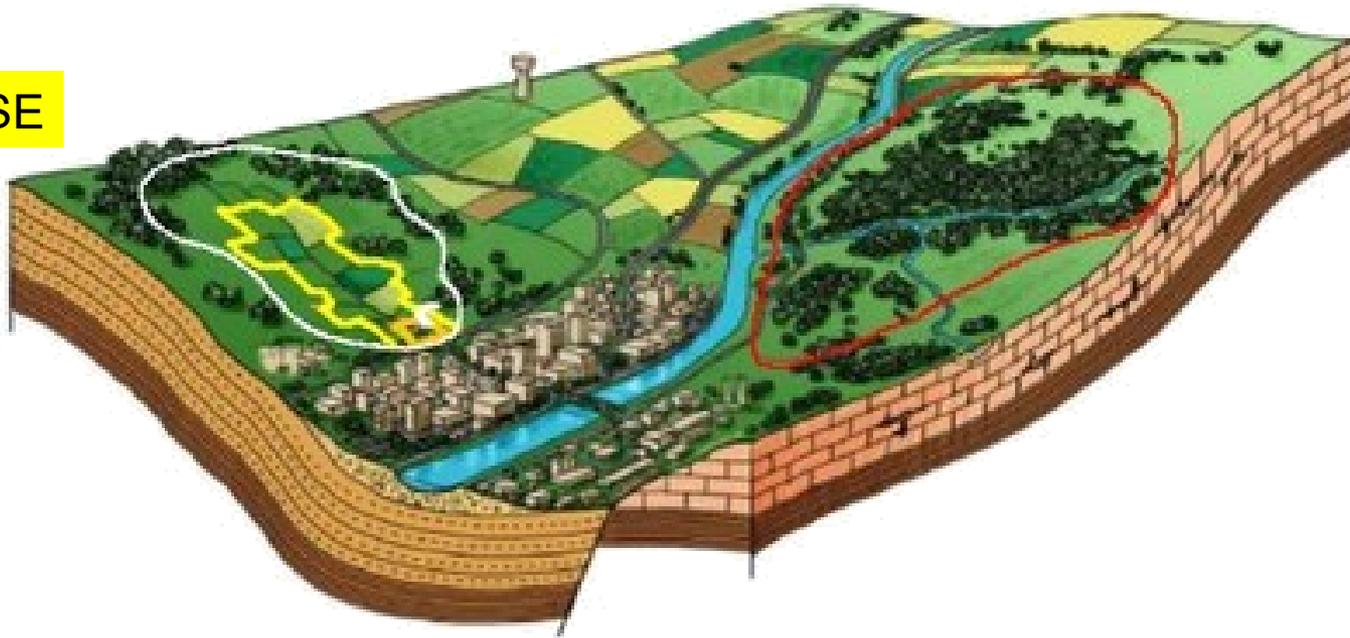
Régie de Eaux de Valence (contribution n°11) :

Travaux de délimitation de l'Aire d'Alimentation du captage de Mauboule

2. Consultation sur le projet de SAGE

Rappel des principes retenus pour le choix et la délimitation des ZSE

ZSE



Zone de Sauvegarde exploitée (ZSE) :

- ressource **déjà fortement sollicitée** dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes population qui en dépendent ;
- **S'appuyer sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage concerné par la**

Zoom sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mauboule

Résultats des travaux conduits par Eaux de Valence communiqués en avril 2019

(prestataire : Idées Eaux)

Contexte :

- ⇒ champ captant composé de 4 puits en environnement urbain
- ⇒ principale ressource de Valence (dessert 74% de la population)
- ⇒ non classé prioritaire SDAGE / Grenelle

Objectifs : amélioration de la connaissance

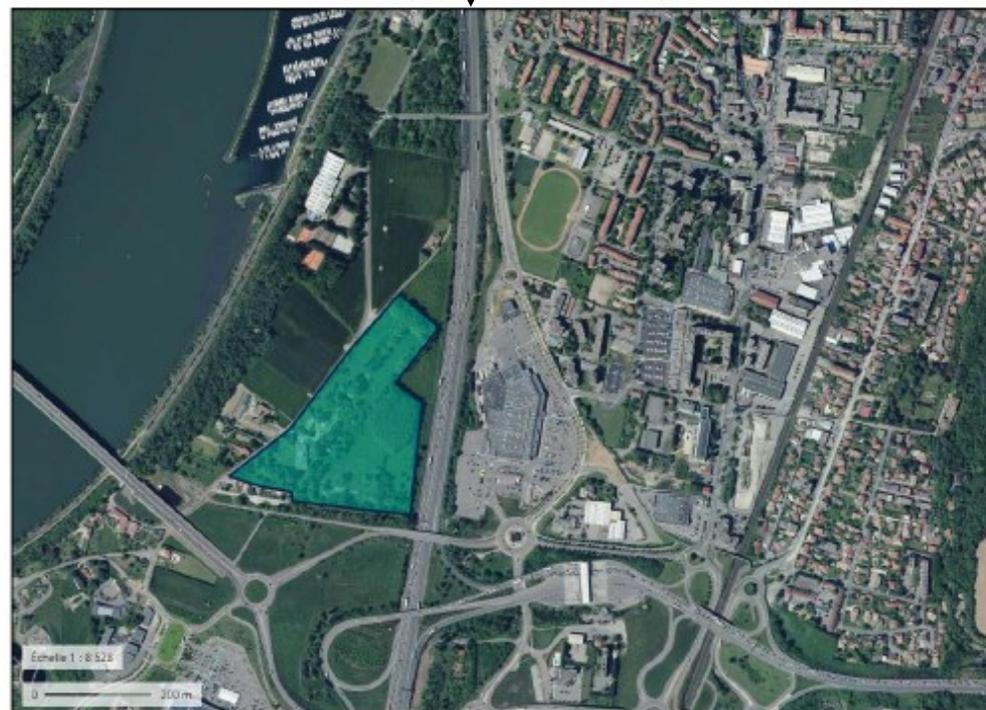
- ⇒ comprendre le fonctionnement de l'alimentation du captage
- ⇒ définir sa vulnérabilité aux pollutions
- ⇒ définir les bassins d'alimentation principaux (alluvions du Rhône) et secondaires

Travaux :

- ⇒ pompages d'essai, campagne piézométrique, suivi physicochimique
- ⇒ établissement d'une nouvelle carte piézométrique

2. Consultation sur le projet de SAGE

Zoom sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mauboule

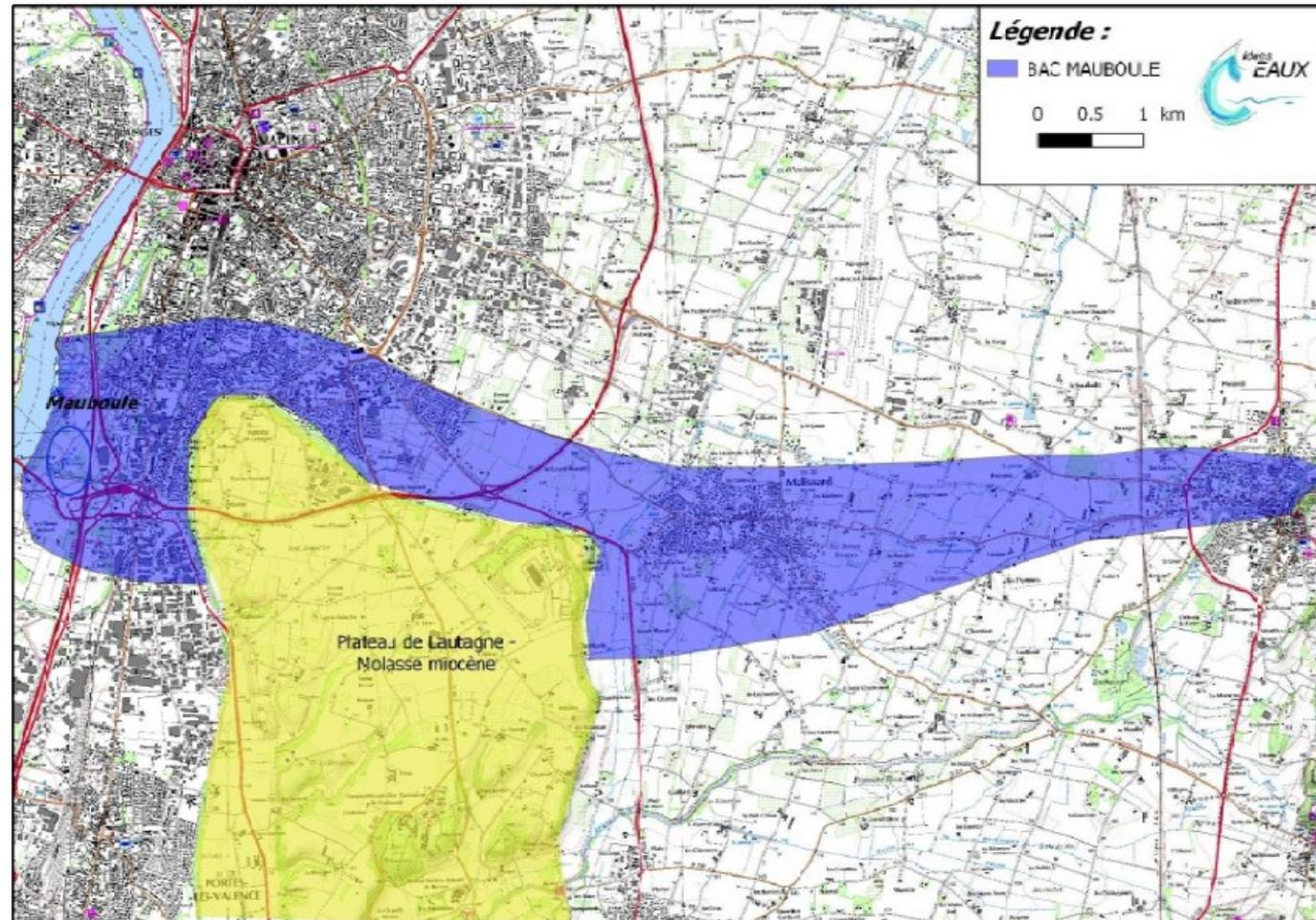


2. Consultation sur le projet de SAGE

Zoom sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mauboule

Identification du Bassin d'Alimentation de Captage Principal

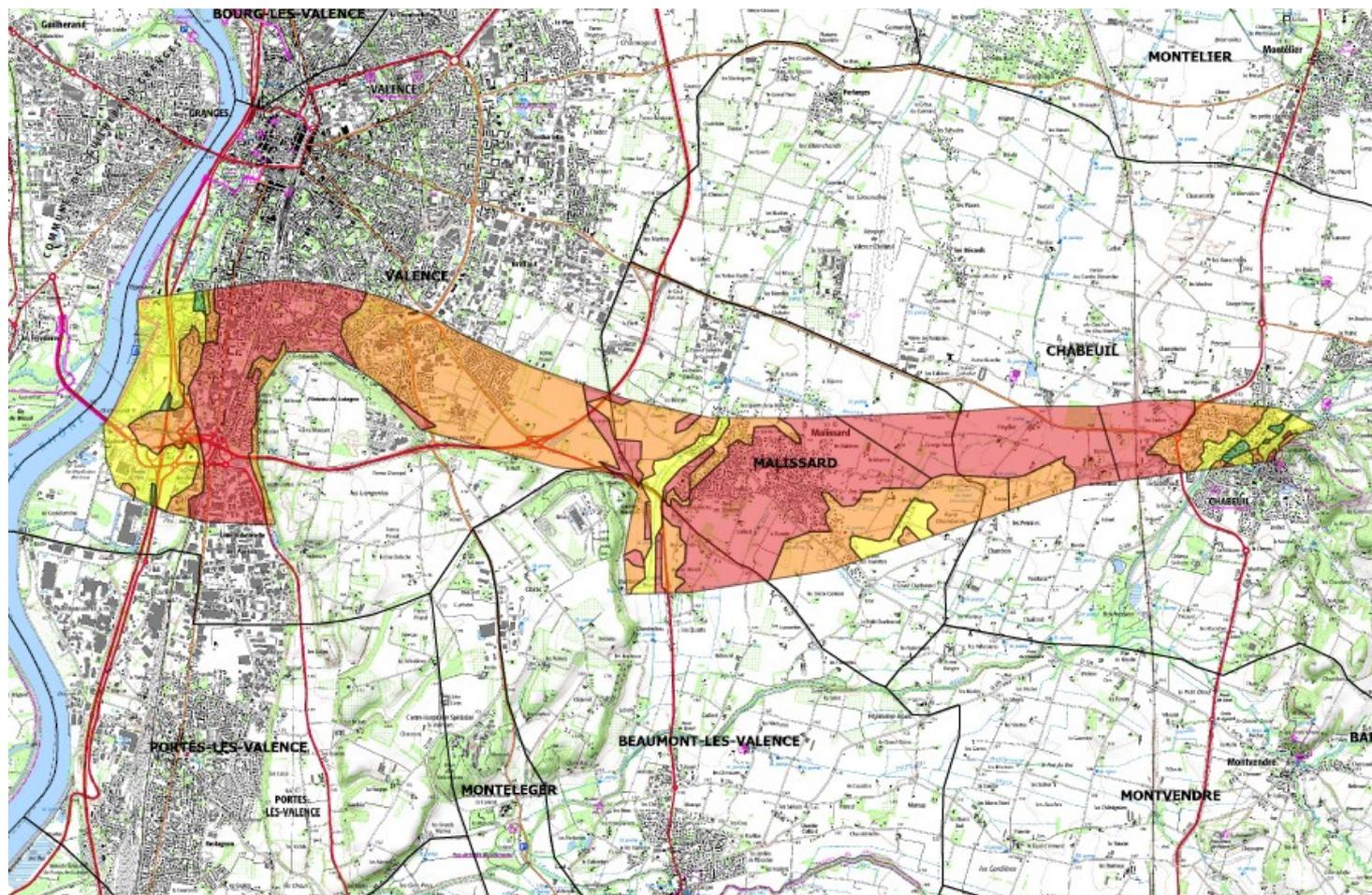
(= apports liés à l'aquifère alluvial)



2. Consultation sur le projet de SAGE

Zoom sur la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Mauboule

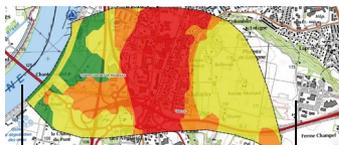
Définition des vulnérabilités



2. Consultation sur le projet de SAGE

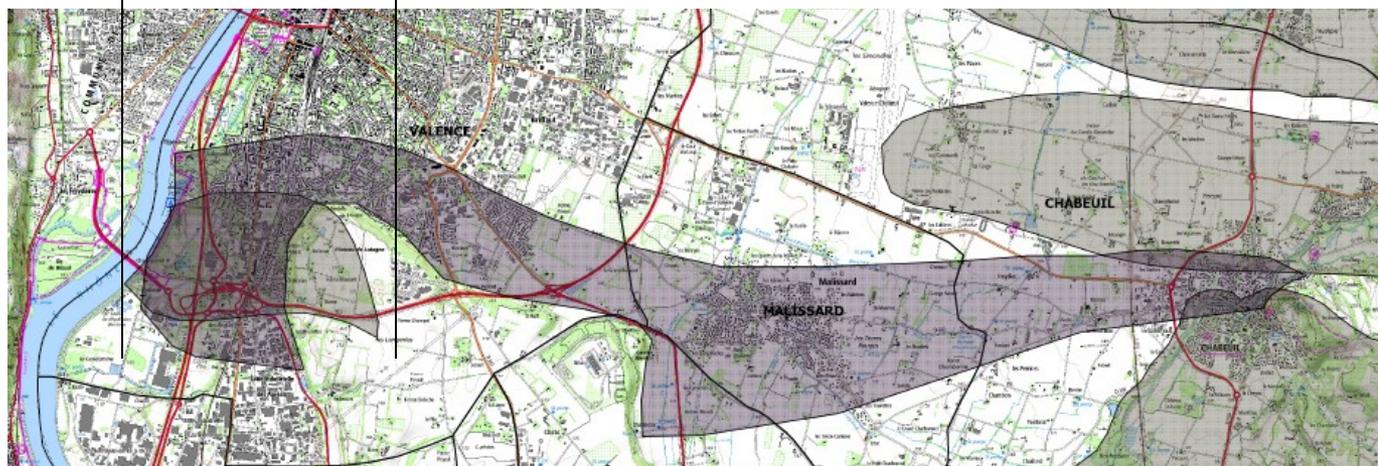
De la ZSE actuelle à la nouvelle ZSE proposée

ZSE actuelle



Vs

ZSE proposée



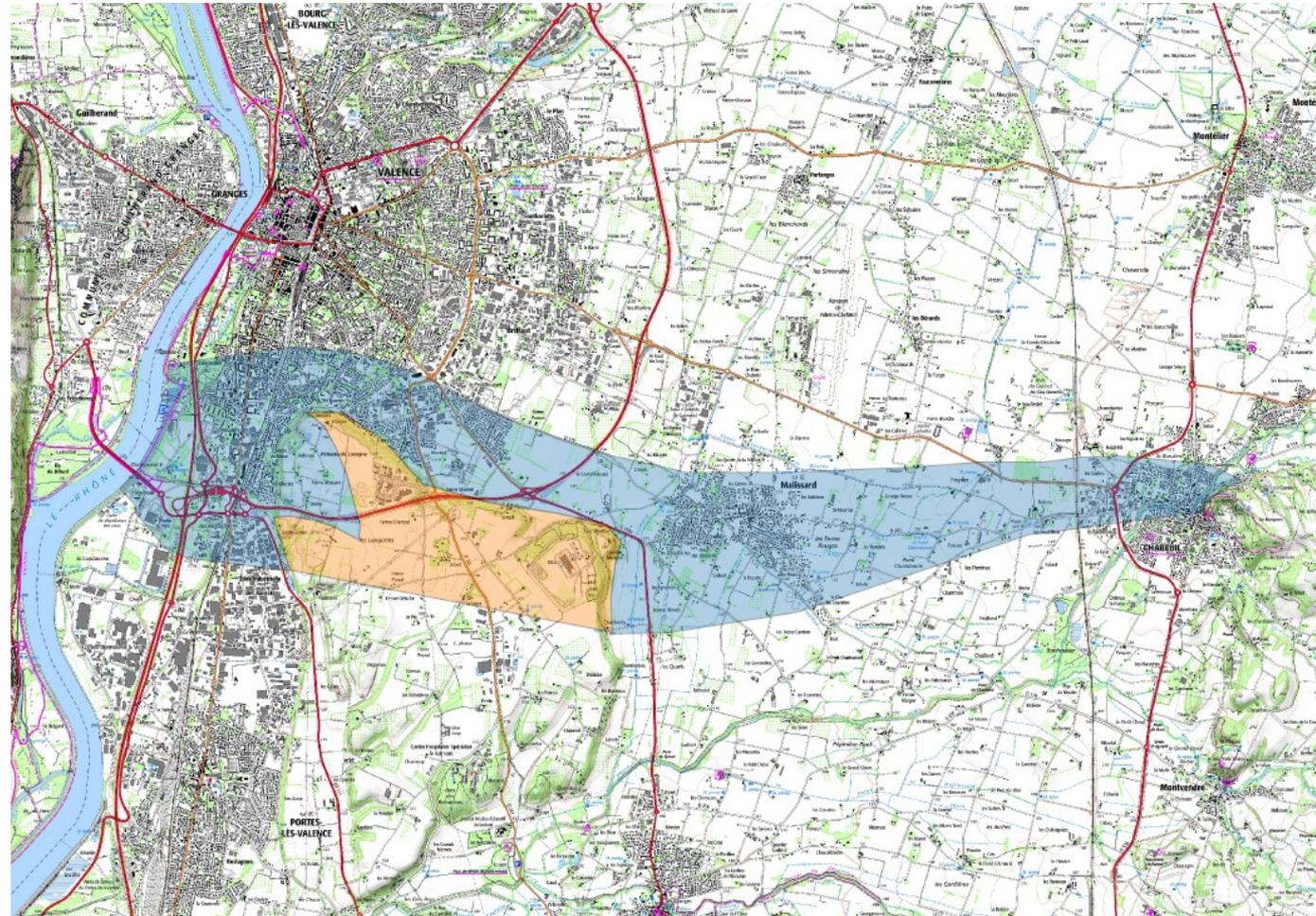
2. Consultation sur le projet de SAGE

De la ZSE actuelle à la nouvelle ZSE proposée pour Mauboule

Conclusions :

Modification retenue :
ZSE Mauboule = aire d'alimentation identifiée par Eaux de Valence complétée par la butte molassique

Ajustement de la disposition B28 :
nécessité d'étudier la contribution de la butte molassique de Lautagne



2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

Ajustements proposés par le Bureau de la CLE

Régie de Eaux de Valence (contribution n°11) :

Travaux de délimitation de l'Aire d'Alimentation du captage de Mauboule



Ajustements proposés par le Bureau

➤ ATLAS CARTOGRAPHIQUE :

Cartes A5-a, B15, B28-b, C44+R5, C47, C57+R6-b, C57+R6-c : **Mise à jour des cartes avec la délimitation de la ZSE de Mauboule sur la base des travaux de la Régie des Eaux de Valence**

➤ PAGD :

Disposition B28 – p. 108 et 109 : **modification de la surface de la ZSE de Mauboule (20,7 km² au lieu de 2,9 km²) et rajout de la phrase « "En ce qui concerne la ZSE Mauboule, le SAGE recommande d'étudier, dans le cadre des travaux de modélisation de la nappe prévue à la disposition A1, la contribution de la butte molassique de Lautagne à l'alimentation du champ captant de Mauboule" »**



2. Retour des consultations sur le projet de SAGE et ajustements proposés

2.2

Avis de l'Autorité Environnementale

Synthèse de l'avis de l'AE :

- souligne qu'un **ensemble considérable de travaux** préparatoires, études et concertation à été conduit et permet d'apporter un grand nombre de réponses aux enjeux ;
- constate une **contribution positive du SAGE à la mise en œuvre du SDAGE** mais la question de l'atteinte des objectifs dans les délais fixés reste posée ;
- SAGE apporte une **très sérieuse plus value pour une gestion équilibrée** de la ressource en eau mais sans remise en question de certains actions ciblées sur la maîtrise des pollutions et la gestion quantitative mais dont l'efficacité dans les délais requis n'est pas démontrée ;
- conforte la notion de SAGE de transition et recommande la révision du SAGE sous cinq ans ;

Remarques sur le projet de SAGE :

- 8 observations :
 - **1 recommandation amenant à une modification** du projet de SAGE :
rajout de révision « à engager dans les 5 ans à compter de son adoption » ;
 - **7 n'appelant pas de modification.**

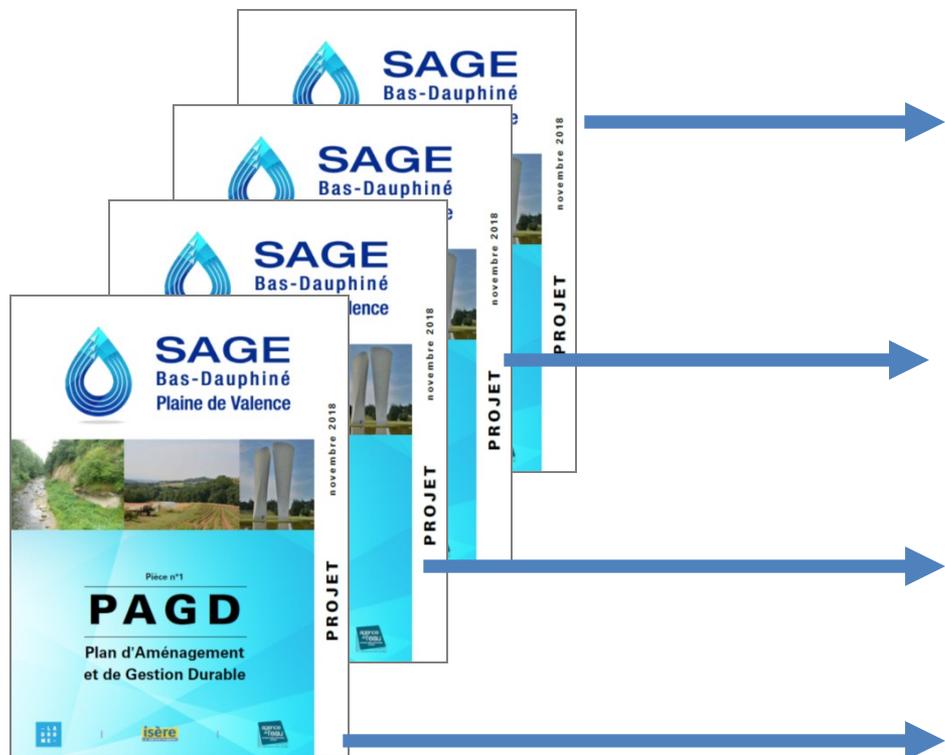
Remarques sur le Rapport d'Évaluation Environnementale :

- 12 observations :

- **6 n'appelant pas de modification ;**
- **6 demandant des précisions et amenant à une modification** du rapport environnemental :
 - ⇒ Rajout d'un sommaire détaillé,
 - ⇒ Rajout de la notion de saisonnalité des prélèvements agricoles,
 - ⇒ Rajout de deux cartes présentant les prélèvements des industries,
 - ⇒ Rajout de deux cartes relatives aux continuités écologiques,
 - ⇒ Rajout d'une carte sur l'irrigation agricole accompagnée des volumes consommés par type de culture,
 - ⇒ Nouvelle liste d'indicateurs intégrée (44 indicateurs).



Délibération de la CLE



Sous dossier 1 :
Rapport de présentation & éléments cadres

Sous dossier 2 :
Projet de SAGE

Sous dossier 3 :
Bilan de la consultation

Sous dossier 4 :
Dossier environnemental

**Sous dossier 1 :
Rapport de présentation et éléments
cadre du dossier**

Un document en 4 parties :

1.1/ Rapport de présentation :

- Qu'est ce qu'un SAGE ?
- Le SAGE Bas Dauphiné Plaine Valence : origine, présentation du territoire et des enjeux
- Démarche d'élaboration
- Contenu
- Mise en oeuvre

1.2/ Mention des textes qui régissent l'enquête publique

1.3 / Arrêtés préfectoraux de périmètre et de composition de la CLE

1.4/ Bilan de la procédure de concertation préalable définie à l'article L. 121-16

Sous dossier 2 : Le projet de SAGE...

... intégrant les modifications issues de la phase de consultation

2.1/ PAGD

2.2/ Règlement

2.3/ Atlas cartographique

Sous dossier 3 : Le bilan de la consultation des assemblées

Bilan en 2 parties :

3.1/ Rapport de synthèse

3.2/ Recueil des avis

Sous dossier 4 : **Dossier d'Évaluation Environnementale**

Le sous dossier se décompose 4 parties :

4.1/ Rapport d'évaluation environnementale (modifié suite à l'avis de l'AE)

4.2/ Résumé non technique

4.3/ Avis de l'Autorité Environnementale

4.4/ Mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale (AE)

- Rôle de l'AE,
- Synthèse de l'avis de l'AE
- Remarques et réponses apportées par la CLE ayant conduit ou non à une modification :
 - du SAGE
 - du Rapport d'Évaluation Environnementale



Délibération de la CLE

Commune siège de l'enquête : Romans-sur-Isère

Période de l'enquête : 9 septembre – 9 octobre 2019

Mise à disposition des documents : en version informatique consultable en ligne et en version papier dans les lieux de permanence

Lieux des permanences de la commission d'enquête :

- **Drôme (12)** : Allex, Bourg-de-Péage, Chabeuil, Chatuzange-le-Goubet, Crest, Portes-les-Valence, Romans, Saint-Donat-sur-Herbasse, Sain-Marcel-les-Valence, Saint-Uze, Tain-l'Hermitage, Valence
- **Isère (3)** : Roybon, Saint-Marcellin, Vinay

Affichage : 1 affiche en format A2 adressée à chaque commune pour affichage 2 semaines avant le début de l'enquête

Publicité :

- journaux d'annonces légales (obligation réglementaire),
- préparation d'un visuel,
- diffusion de communiqués de presse et d'articles dans les bulletins d'info (newsletter la Drôme de septembre) et les sites internet des partenaires,
- Diffusion sur les réseaux sociaux des partenaires / membres de la CLE

Mise à jour du site internet du SAGE

5.1 Organisation de l'enquête publique (suite)

➤ Préparation enquête publique

- 6 juin : saisine TA (BEP)
- Fin juin : désignation commission d'enquête par le TA
- Début juillet : rencontre commission d'enquête - organisation
- 5 août : AP d'ouverture d'enquête
- 22 août : publicité dans les journaux d'annonces légales

➤ Déroulé enquête publique : 9 septembre – 9 octobre

➤ Jusqu'à l'Arrête Préfectoral approuvant le SAGE :

- 8 novembre : remise rapport commission d'enquête
- 12 novembre : bureau CLE
- **26 novembre : Commission Locale de l'Eau**
- 19 décembre : avis du CODERST
- Fin décembre – début janvier : arrêté préfectoral approuvant le SAGE

5.2 Préparation d'un ACCORD CADRE avec l'Agence de l'eau

Objet : Préparer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE

- ⇒ Qui fait quoi (structure porteuse / EPCI / ...)
- ⇒ Quelle méthode de travail avec les collectivités, quelle concertation
- ⇒ Quelles modalités d'accompagnement des collectivités par l'Agence pour la mise en œuvre du SAGE

Mobilisation des EPCI via la signature de l'accord cadre par :

- EPCI : les 8 communautés dont au moins les 5 principales (VRA, CCPDA, BIC, ARCHE, SMVIC), et autres EPCI à compétences liées à l'eau,
- l'Etat : Préfet,
- l'Agence de l'eau,
- les 2 Départements,
- les 2 Chambres d'Agriculture

5.2 Préparation d'un ACCORD CADRE avec l'Agence de l'eau

Contenu de l'ACCORD CADRE : une rédaction autour des objectifs partagés de mise en œuvre du SAGE

=> déclinaison par volets : quantité / qualité / plan action forages / lien GEMAPI / lien avec les doc. d'urbanisme

Durée : première étape de 3 ans

⇒ Jusque fin 2022

Financement par l'Agence de l'eau

⇒ Financement des 3 postes d'animation, dont 2 déjà hébergés par le CD26 + 3e poste forages

⇒ Inscription possible de projets dans les contrats territoriaux

Objectif :

-Validation en octobre de l'Accord Cadre par la Commission des Aides de l'Agence de l'eau

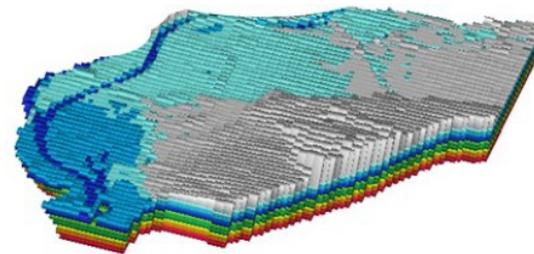
Une démarche engagée dans un cadre partenarial

- pour le financement (convention 4 EPCI FP et 2 départements)
- pour la gouvernance (comité de gestion et comité technique élargi aux partenaires eau potable / agriculture)

Procédure d'appel d'offre en cours

- un appel à candidature (5 candidats sélectionnés au maximum)
- un appel d'offres

Un lancement programmé en novembre



Calendriers et objet des réunions à venir

=> **Comité technique : 11 juin**

Finalisation du cahier des charges

=> **Comité de gestion : 5 novembre**
(élargi au comité technique)

Réunion de lancement

=> **Comité technique : 10 décembre**

Suivi technique



Mise en place de la mission :

- **Convention partenariale**
- **Calendrier de recrutement**



Réunion de lancement : 12 mars 2019

Réunions Eau potable et Agriculture : 12 juin

Rédaction PGRE : été

Validation PGRE : automne

Délibération de la CLE

Délégation au Bureau pour finaliser le PGRE



Actualités – météo et niveau des nappes

...



SAGE

Bas-Dauphiné

Plaine de Valence

Merci pour votre participation

Prochain réunion de la CLE :

26 novembre 2019

**- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT**

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr